

Les préfets dans la Première Guerre mondiale

(1914-1918)

Coordonné par Pierre Karila-Cohen, Laure Machu et Gildas Tanguy
Postface d'Antoine Prost



Les préfets dans la Première Guerre mondiale (1914-1918)

Ouvrage coordonné par
Pierre Karila-Cohen, Laure Machu et Gildas Tanguy

Dans la même collection
« Histoire du corps préfectoral »

Les préfets dans la modernisation de la France (1953-1972), coordonné par Marc Olivier Baruch et Edenz Maurice, 2020.

Vichy et les préfets, le corps préfectoral français pendant la Deuxième Guerre mondiale, coordonné par Marc Olivier Baruch, 2021.

Les préfets et le sport, pour une histoire sportive du corps préfectoral (xix^e-xxi^e siècle), coordonné par Patrick Clastres et Edenz Maurice, 2022.

Préfets et préfètes aux outre-mer depuis 1947, coordonné par Edenz Maurice, 2023.

Crédits photographiques :

Couverture : 8 Fi 452 : Arras. Palais Saint-Vaast. Albert Dalimier et le préfet Léon Briens en uniforme, posent devant des escaliers, [1917 (1^{er} juin-19 juillet)]. Négatif sur plaque de verre attribué à Valentin Isidore Aubert (code opérateur Z5), décédé en 1942.

« En application du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, une reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2025.
ISBN : 978-2-11-174179-9

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

Laure Machu et Gildas Tanguy, « *L'État au concret* ». Les préfets dans la Première Guerre mondiale (1914-1918)..... 7

1 PARTIE

SOURCES 21

Alice de Bremond d'Ars et Violaine Challéat-Fonck, « *Tout le monde s'apprête à faire son devoir* » : les sources relatives aux préfets dans la Grande Guerre disponibles aux Archives nationales..... 23

Pierre Allorant, *Le carnet de guerre de 1914 du sous-préfet André Jozon : une source inédite*..... 39

2 PARTIE

ADMINISTRER EN TEMPS DE GUERRE

– I - CADRES 65

Jean-Michel Bricault, *La décision publique en temps de guerre (1914-1918). Entre pragmatisme et innovation*..... 67

Claire Denjean, *Les mises en guerre de l'État en Bretagne à travers l'étude des recueils d'actes administratifs (1914-1915)* 91

3 PARTIE

AU CONTACT DE L'ENNEMI 107

Magali Domain, *Fidèle à son poste sous les bombardements : Léon Briens, le « préfet indéracinable d'Arras » (1914-1918)*..... 109

Philippe Diest, *Seul contre tous ? Les rapports complexes du préfet Trépont avec les autorités politiques et militaires lilloises durant les premiers mois de la Grande Guerre* 125

François-Xavier Martischang, *Une autorité en mutation ? Entrée en guerre et transformations de l'autorité préfectorale dans le département de la Meuse en 1914*..... 143

4 PARTIE

ADMINISTRER EN TEMPS DE GUERRE

– II - ENJEUX 163

Alain Chatriot, *Les préfets face au ravitaillement alimentaire :
une adaptation permanente* 165

Ronan Richard, *De « l'union des cœurs » au front du refus. Les préfets
de l'Ouest français au défi de l'exode des réfugiés durant la Première
Guerre mondiale* 175

Erwan Le Gall, *Un préfet pour imposer l'Union sacrée : Alfred Roth
en Morbihan* 195

Majid Embarech, *Administrer l'Algérie pendant la Grande Guerre :
les sous-préfets de Médéa, des fonctionnaires en situation coloniale* 213

CONCLUSION 233

Pierre Karila-Cohen et Gildas Tanguy, *De la France à l'Europe belligérante :
bilan et perspectives de recherche sur des hauts fonctionnaires territoriaux
en situation de guerre (1914-1918)* 235

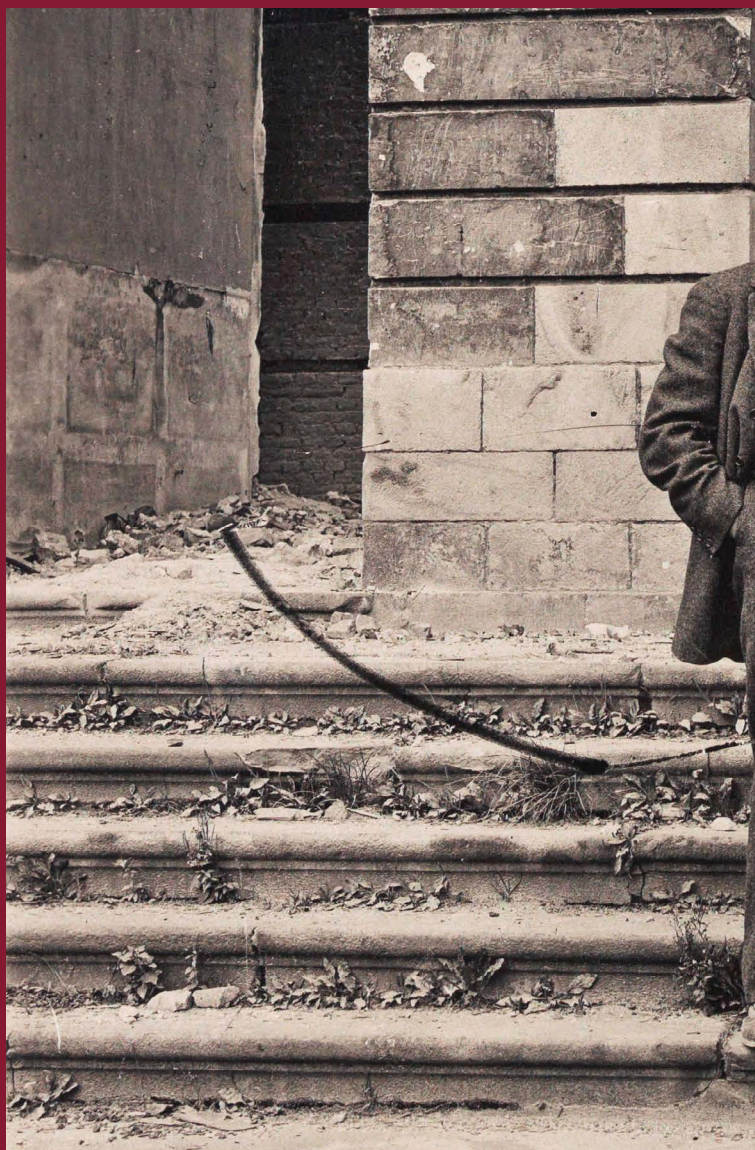
POSTFACE 251

Antoine Prost

ANNEXES 255

Liste des auteurs 257

Index 259



INTRODUCTION



« L'État au concret¹ ». Les préfets dans la Première Guerre mondiale (1914-1918)

Laure Machu et Gildas Tanguy

Léon Mirman, alors fraîchement nommé en août 1914, se souvient de ses premières semaines à la tête du département.

Je viens de lire d'un trait *Nancy sauvée. Journal d'un bourgeois de Nancy*, de René Mercier [...]. Ce journal s'étend du 28 juillet au 13 septembre 1914. Il comprend, il devait comprendre trois parties : l'enthousiasme, les jours noirs, le salut. Il n'est pas possible que l'âme humaine éprouve jamais, durant six semaines, une série d'émotions plus diverses et plus fortes. [...]. On verra combien, nous étions, à Nancy, réduits à la portion congrue. Le télégraphe et le téléphone ne fonctionnaient que pour l'armée ; les lettres, avant de partir ou de nous être distribuées (je dis « nous » parce que je supportais avec sérénité la loi commune) subissaient un long stage dans quelque mystérieux « purgatoire » [...].

Dans sa lettre du 9 août 1914, René Mercier, signalant la nomination, ce jour même, du nouveau préfet de Meurthe-et-Moselle, écrivait ces mots très justes :

Il lui sera nécessaire de s'inspirer de l'esprit des populations lorraines plutôt que de l'inspirer. Oui, le devoir était là ; puissé-je l'avoir accompli, car je ne m'en suis jamais assigné d'autre, ni de plus élevé. Sans doute, il appartient à tel ou tel de parler au nom de ces populations, d'exprimer ce qu'elles ressentaient, de traduire leur confiance à certaines heures tragiques, de faire connaître au-dehors leur détermination de tout supporter pour le triomphe de la cause sacrée de la Patrie. Mais ce serait les calomnier que de prêter à qui que ce fût le rôle d'avoir été, à un moment quelconque, leur guide ou leur soutien. [...]

Qu'on essaie de se figurer l'état d'esprit des Nancéiens en août 1914. [...] [Malgré le destin funeste qu'on ne cessait de leur promettre], ils espéraient ! Ils espéraient au début d'août. Ils espéraient bien entendu lorsque, refoulant les Boches qui avaient pénétré jusqu'à Badonviller, jusqu'à Crévic, et y avaient commis leurs premiers crimes, nos troupes franchissaient la frontière. [...] Ils espérèrent encore à mesure que les nouvelles de Belgique et du Nord devinrent plus graves. [...] Ils continuèrent à espérer à l'heure où nous sentions l'étreinte se resserrer autour de la ville, à l'heure où, de la place Stanislas, on voyait les éclatements des obus. Ils continuèrent à espérer pendant les jours si désagréables où nul ne pouvait faire un pas à Nancy sans sauf-conduit, où il fallait montrer

1. Pour reprendre ici à notre compte le titre de l'ouvrage classique de Jean-Gustave Padioleau, *L'État au concret*, Paris, PUF, 1982.

patte blanche pour traverser un pont, où le préfet devait demander à l'armée les papiers nécessaires pour que les pompes automobiles de la Compagnie de Nancy pussent aller éteindre les incendies dans les faubourgs de la ville. [...] Ils n'avaient aucune raison d'espérer et ils espérèrent cependant. [...]

Le mourant peut-il, [au] moment suprême, concentrer toute son attention sur l'heure de son existence qui lui parut la plus belle ? Si cette faveur m'est accordée, je reverrai donc les minutes sacrées durant lesquelles j'ai reçu au téléphone le texte de l'ordre du jour par lequel le général Joffre annonçait la victoire de la Marne [...] ; je revivrai ces heures d'allégresse magnifique durant lesquelles, à travers les rues désertes et silencieuses, dans la nuit opaque, en auto sans phare, à folle allure, au risque de me rompre les os contre la porte Saint-Nicolas, je filai aux quatre coins de la ville, pour aller porter, dans les ambulances, aux blessés, qui par leur héroïsme, l'avaient rendue possibles, cette nouvelle de la « résurrection de la France »... Pour avoir goûté une première fois à cette joie divine, je ne regrette pas d'avoir vécu, et si ma vie morale doit s'éteindre à jamais au milieu, de l'ivresse délicieuse de ce souvenir, je ne crains pas la mort².

Malgré toutes les limites de l'illusion biographique, ce témoignage d'un « préfet au front » donne à voir l'extrême difficulté à exercer les missions dévolues aux préfets dans cette configuration exceptionnelle. Sont ainsi abordés en filigrane les rapports complexes avec les autorités militaires et plus largement les relations entre le civil et le militaire, l'endossement du rôle préfectoral de représentation et d'incarnation de l'État en situation de guerre au cœur même du département ou, encore, la remise en cause de tous les savoirs de gouvernement les plus assurés et les plus routiniers dans ce moment d'urgence administrative et bureaucratique continue. Ce récit nous invite surtout à entrer dans la boîte noire de l'État au concret. Dit autrement, comment ces « gardiens de l'État³ » ont-ils investi leur rôle dans ce moment inédit et tragique ? Dans les multiples travaux qui ont, depuis le manifeste programmatique publié en 1994 par Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, renouvelé l'historiographie de la Grande Guerre⁴, l'État – soit « l'ensemble des agents et des institutions qui luttent et travaillent à

2. Léon Mirman, préfet de Meurthe-et-Moselle, mai 1917, préface à l'ouvrage de René Mercier, *Nancy sauvée. Journal d'un bourgeois de Nancy*, Paris, Berger-Levrault, 1917, pp. VII-XX. Il est aussi connu pour la publication de son ouvrage *Histoire de la Grande Guerre racontée à la jeunesse de France*, paru en 1925.

3. Pour reprendre ici l'expression de Jean-Michel Eymeri-Douzans, « Les gardiens de l'État. Une sociologie des énarques de ministère », thèse de doctorat en science politique, université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, 1999.

4. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, « Vers une histoire culturelle de la première guerre mondiale », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1994, n° 41, p. 5-8 ; Stéphane Audoin-Rouzeau, « Les cultures de guerre », in Benoît Pellistrandi et Jean-François Sirinelli (dir.), *L'Histoire culturelle en France et en Espagne*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008, p. 289-299. Plus largement, sur cette nouvelle lecture du conflit et de la notion de « culture de guerre » qui lui est afférente, cf. des mêmes auteurs, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000. Pour une discussion critique de la notion, cf. notamment Nicolas Offenstadt, Philippe Olivera, Emmanuelle Picard et Frédéric Rousseau, « À propos d'une notion récente : la "culture de guerre" », in Frédéric Rousseau (dir.), *Guerres, paix et société, 1911-1946*, Neuilly, Atlande, 2004, p. 667-674 ; Nicolas Mariot, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, n° 53, 2003/4, p. 154-177.

la concentration de ressources organisationnelles, matérielles et symboliques leur permettant de revendiquer avec succès le monopole de la violence physique et symbolique légitime et d'en assurer les conditions de reproduction⁵ – demeure le parent pauvre d'une historiographie très largement dominée par une approche culturelle de la Grande Guerre⁶.

Le décentrement opéré depuis plusieurs années par de nombreux chercheurs⁷ a toutefois ouvert la voie à un retour de la place de l'État dans la guerre⁸, nous rappelant que la « guerre est donc aussi une affaire de l'État⁹ ». Certains grands corps – sous l'égide de leur comité d'histoire respectif – ont ainsi fait l'objet de travaux collectifs dans le cadre du centenaire. C'est le cas notamment du Conseil d'État, de la Cour des comptes ou de l'Inspection générale des finances¹⁰. Divers travaux ont ainsi permis de documenter leur rôle dans les « mises en guerre¹¹ » des sociétés européennes pour comprendre comment l'État fait la guerre (explorer

5. Sylvain Berstchy et Philippe Salson (dir.), *Les Mises en guerre de l'État. 1914-1918 en perspective*, Lyon, ENS Éditions, 2018, p. 10.

6. Sur cette approche, voir par exemple les travaux de Manon Pignot, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012 ; « Génération Grande Guerre : expériences enfantines du premier conflit mondial », *Le Télémaque*, 2012/2, n° 42, p. 75-86 ; *L'Appel de la guerre. Des adolescents au combat, 1914-1918*, Paris, Anamosa, 2019.

7. Cf. notamment les travaux menés dans le cadre du Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918 (CRID 14-18), en particulier André Loez, Nicolas Mariot (dir.), *Obéir, désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, 2008 ; Nicolas Mariot, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Seuil, 2013, et du même auteur, « Avec qui on écrit l'histoire. Le cas du témoignage combattant dans l'historiographie française de la Grande Guerre », *Genèses*, n° 95, 2014, p. 136-155.

8. Outre l'ouvrage dirigé par Sylvain Berstchy et Philippe Salson, *Les Mises en guerre de l'État*, voir par exemple, Bruno Valat, « La Grande guerre et l'État social : notes sur quelques temporalités historiques, 1880-1945 », in Pierre-Cyrille Hautecœur, Patrick Fridenson, Florence Descamps, Laure Quennouëlle-Corre (dir.), *La rupture ? La Grande Guerre, l'Europe et le xx^e siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2021, p. 129-142.

9. Marc-Olivier Baruch, « L'État et les sociétés en guerre en Europe : le cas français », *Histoire, économie & société*, 2004, 23-2, p. 235-246. Cf. également l'ouvrage classique de Stéphane Rials, *Administration et organisation 1910-1930. De l'organisation de la bataille à la bataille de l'organisation dans l'administration française*, Paris, Beauschesne, 1977. « C'est le pays tout entier qui doit mobiliser ses ressources pour l'effet de guerre et l'État est le seul à pouvoir organiser la mobilisation industrielle qui est requise. D'où une "explosion d'étatisme sans précédent", selon la formule de Trustee », in Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours* (chapitre III, 1914-1918 : problèmes et leçons), Paris, Seuil, 1990, p. 226-227.

10. *Le Conseil d'État et la Grande Guerre*, Paris, La Documentation française, 2017 ; *La Cour des comptes dans la guerre de 14-18*, Paris, La Documentation française, 2018 ; Nathalie Carré de Malberg, « L'Inspection générale des finances et la guerre de 1914-1918 », in Florence Descamps et Laure-Quennouëlle-Corre (dir.), *Finances publiques en temps de guerre. Déstabilisation et recomposition des pouvoirs*, Paris, Comité d'histoire du ministère des Finances (CHEFF), 2016, p. 101-121.

11. Cf. notamment les travaux qui ont été menés ces dernières années sous le parrainage du Comité du centenaire et du Comité d'histoire du ministère des Finances (CHEFF). Par exemple, Florence Descamps, Laure-Quennouëlle-Corre (dir.), *La Mobilisation financière pendant la Grande Guerre. Le front financier, un troisième front*, Paris, CHEFF, 2015 ; *Une fiscalité de guerre ? Contraintes, innovations, résistances 1914-1918*, Paris, CHEFF, 2018 ; *Finances publiques en temps de guerre. Déstabilisation et recomposition des pouvoirs*, op. cit. ; Florence Descamps, « Le ministère des Finances et la Grande Guerre », *Revue française de finances publiques*, n° 141, 2018, p. 147-167.

les décisions prises, les stratégies élaborées, les pratiques mises en œuvre dans le cadre d'un conflit dont la longue durée et l'intensité n'ont pas été anticipées) mais aussi ce que la guerre fait à l'État, notamment en interrogeant la manière dont le conflit a pu constituer une rupture ou une accélération vis-à-vis des dynamiques ou des trajectoires qui lui préexistaient. De nombreuses facettes des transformations de l'État ont pu ainsi être évoquées : maximisation ou exubérance de l'État central qui devient omnipotent et omniprésent jusqu'à mettre en cause sa responsabilité¹² ; évolution et mutation des « formes du gouvernement¹³ » ; multiplication des aides et secours mais aussi intensification des pratiques de contrôle et de surveillance des populations¹⁴ ; accélération des dynamiques de nationalisation ou d'étatisation des sociétés européennes avec en retour des effets sur le rapport des individus ou des groupes sociaux à l'État ; modifications de l'économie des droits et des devoirs qui permettent de penser les relations entre l'État et les citoyens, ceux-ci se concevant de manière croissante comme des « ayants droit¹⁵ ». Dans cette historiographie – y compris dans les ouvrages les plus récents – le rôle des préfets et des sous-préfets a été très peu abordé¹⁶. S'il a pu être évoqué, il n'a que très rarement fait l'objet d'une étude spécifique¹⁷.

Travailler sur les rôles politiques, administratifs, juridiques des représentants de l'État, conduit à mettre à distance la vision d'un État dont l'action en temps de guerre aurait été coordonnée, « nationalisée » et rationalisée. En effet, le déclenchement du conflit a profondément bouleversé l'organisation même de

12. Anne Peroz, « Les mises en jeu de la responsabilité de l'État dans un département de l'immédiat arrière-front (Vosges, 1914-1918) », in Guillaume Richard et Xavier Perrot (dir.), *Dommages de guerre et responsabilité de l'État – Autour de la Charte des sinistrés du 17 avril 1919*, Limoges, PULIM, 2022, p. 137-162.

13. Pour reprendre ici le titre de l'ouvrage classique de Pierre Renouvin, *Les Formes du gouvernement de guerre*, Paris, PUF, 1925. Sur ce que le conflit a fait à l'action politique et gouvernementale, cf. Fabienne Bock, « L'exubérance de l'État en France de 1914 à 1918 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 3, 1984, p. 41-51, et son ouvrage *Un parlementarisme de guerre*, Paris, Belin, 2002. Cf. aussi Nicolas Rousselier, *La Force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Gallimard, 2015, chapitre X, « Le souffle de la Guerre », p. 333-375 ; et Anne-Laure Anizan, « 1914-1918, le gouvernement de guerre », *Histoire@Politique*, 2014/1, n° 22, p. 215-232.

14. Cf. par exemple, Olivier Forcade, « Voir et dire la guerre à l'heure de la censure (France 1914-1918) », *Le Temps des médias*, 2005/1, n° 4, p. 50-62.

15. Cf. par exemple, le dossier « Grande Guerre et protection sociale » coordonné par Anne Rasmussen dans la *Revue d'histoire de la protection sociale*. « Introduction. Protéger la société de la guerre : de l'assistance aux "droits sur la nation" », 2016/1, n° 9, p. 9-24.

16. À la différence d'une historiographie de la Deuxième Guerre mondiale beaucoup plus roborative. Cf. notamment les travaux de Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, notamment le chapitre VII, « Les préfets entre administration et politique », p. 225-260. Sous la direction du même auteur, *Vichy et les préfets. Le corps préfectoral pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, La Documentation française, 2021.

17. Alain Jacobzone, « La Grande Guerre des préfets de Maine-et-Loire », in Jean-Luc Marais (dir.), *Les Préfets de Maine-et-Loire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000. Cf. aussi le catalogue de l'exposition *Femmes et hommes du ministère de l'Intérieur dans la Grande Guerre*, Paris, Archives nationales (AN)/Délégation à l'information et à la communication (DICOM), 2015, 54 p.

l'État. Le départ de très nombreux fonctionnaires intermédiaires¹⁸, auxiliaires de bureau et autres surnuméraires pour le front nécessite de nouveaux recrutements dans l'urgence. Des « fonctionnaires temporaires¹⁹ » qu'il faut former à la hâte sont ainsi dans l'obligation de maîtriser et d'appréhender toute une série de savoirs administratifs dans une configuration d'effervescence bureaucratique (multiplications des directives et des circulaires, nouvelles compétences préfectorales...). Par ailleurs, le rapport des sociétés locales et des « petites patries » à la guerre était très différent selon que l'on se situait dans des territoires au cœur du conflit ou beaucoup plus éloignés et périphériques. Le regard porté sur les administrateurs départementaux en action constitue alors un point de vue *a priori* intéressant pour observer les formes différenciées et plurielles de l'État en guerre. En effet, les situations locales étaient fort diverses. Dix départements étaient occupés dont un – les Ardennes – totalement. Des combats se déroulaient sur une partie du territoire national, si bien que celui-ci était partagé en deux zones : celle des Armées et celle de l'intérieur, avec des régimes de circulation différents. De façon générale, la guerre était loin d'être une réalité homogène selon les départements : les rapports à la République restaient difficiles dans certains d'entre eux ; les territoires étaient plus ou moins requis et plus ou moins désireux de s'engager ; les effets du conflit sur les populations variaient d'un département à l'autre. Dans ces conditions, il convient d'interroger l'hétérogénéité des pratiques, mais également leurs inflexions au cours du conflit.

Évaluer la capacité de l'État à se renforcer ou encore l'efficacité des mises en guerre conduit à tenir compte des réussites mais des échecs lorsque l'État, débordé, ne parvient pas à répondre à toutes les demandes. De la même manière, en considérant que la guerre accroît l'emprise étatique, tout autant qu'elle révèle voire étend les possibilités de résistance ou d'adaptation du système économique ou des particuliers²⁰, l'analyse des résistances, des contestations ou des conflits que suscite l'action des préfets ainsi que des compromis qu'elles exigent apparaît essentielle.

18. Jean Le Bihan, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008.

19. Fabienne Block, « Des fonctionnaires temporaires durant la Grande Guerre » in Marc-Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris, La Découverte, 2000, p. 407-415. Delphine Gardey montre par exemple – et même s'il faut se garder de l'idée que 14-18 aurait été un puissant accélérateur de la féminisation de l'administration française – que « [c']est principalement dans les ministères, les préfectures et dans la banque que les femmes semblent faire une entrée massive du fait du conflit [...] Les bureaux des préfectures et sous-préfectures se féminisent ainsi largement pendant la guerre », *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris, Belin, 2001, p. 63.

20. Jean-François Chanet, « Propos conclusifs sur les logiques ordinaires d'un temps d'exception » in Sylvain Bertschy, Philippe Salson, Blaise Wilfert-Portal (dir.), *Les Mises en guerre de l'État : 1914-1918 en perspective*, Lyon, ENS Éditions, 2021, p. 321-326. Le conflit multiplie les formes d'évasion face à la règle, que l'on pense au non-respect de l'obligation scolaire ou à la question de l'autoconsommation ou du marché noir pour déjouer le rationnement.

Si toutes les contributions traitent ici de l'action des préfets et des sous-préfets en France, l'ouvrage aimerait néanmoins s'inscrire dans un espace de réflexion comparatiste sur la place et le rôle des représentants territoriaux de l'État dans les pays belligérants²¹. L'entreprise scientifique et éditoriale initiée par Jay Winter il y a quelques années plaide ainsi pour une démarche résolument transnationale du moment 14-18²². Parallèlement, l'histoire préfectorale connaît actuellement un décloisonnement qui lui permet de dépasser la seule histoire nationale des préfets français²³. Mise en œuvre, la comparaison permettrait de mieux saisir les rôles différenciés et les homologues structurelles de cette institution dans des univers sociaux, politiques et institutionnels parfois opposés. Ces réflexions pourraient se déployer autour d'une série de questions : comment ces serviteurs de l'État, médiateurs entre le « centre et les périphéries » d'une part, entre le sommet de la hiérarchie du pouvoir et les populations d'autre part, perçoivent-ils leur rôle et exercent-ils leur autorité dans le quotidien du conflit²⁴ ? Peut-on déceler au-delà des spécificités propres à chaque territoire une communauté de situation et donc éventuellement de pratiques et de cultures professionnelles entre des administrateurs territoriaux placés à mi-chemin entre le national et le local (municipalités) et affrontant certains défis communs, notamment la représentation de l'État, l'organisation du maintien de l'ordre et le rappel ou l'imposition de l'unité de l'entité politique qu'ils servent ? Que signifie en définitive administrer un territoire dans un État au cœur du conflit : avec quels buts, quelles compétences et quels moyens ? Dans cet esprit, les contributions réunies ici abordent les différentes dimensions de l'État en guerre à partir d'une observation concrète des rôles préfectoraux.

L'administration préfectorale et l'animation de l'effort de guerre

Sous-dimensionnées par rapport à l'ampleur d'un effort dont la durée et l'intensité n'ont pas été anticipées, les administrations préfectorales se trouvent encore affaiblies par l'amputation d'une part importante de leurs effectifs. Dans le

21. Cf. notamment le chapitre conclusif de Pierre Karila-Cohen et Gildas Tanguy, « De la France à l'Europe belligérante : bilan et perspectives de recherche sur des hauts fonctionnaires territoriaux en situation de guerre (1914-1918). »

22. Jay Winter (dir.), *La Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2013 et 2014 (tome 1 : Combats ; tome 2 : États ; tome 3 : Sociétés). Cf. aussi Antoine Prost et Jay Winter, *Penser la guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 1994 ; John Horne (dir.), *State, Society and Mobilization in Europe During the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

23. Voir notamment Gildas Tanguy et Jean-Michel Eymeri-Douzans (dir.), *Prefects, Governors and Commissioners. Territorial Representatives of the State in Europe*, Londres, Palgrave Macmillan, 2021 ; Pierre Karila-Cohen (dir.), *Prefects and Governors in Nineteenth-Century Europe. Towards a Comparative History of Provincial Senior Officials*, Londres, Palgrave Macmillan, 2022.

24. À l'instar de certains travaux qui ont porté sur d'autres figures de l'État. Cf. Jean-François Condette, « Les recteurs d'académie dans la Première Guerre mondiale. Servir la patrie en maintenant l'école (1914-1918) », in Stéphane Le Bras, Laurent Dornel (dir.), *Les Fronts intérieurs européens. L'arrière en guerre (1914-1920)*, Rennes, PUR, 2018, p. 111-130.

Pas-de-Calais, sur les 88 agents que compte la préfecture avant le conflit, 51 sont mobilisés²⁵. Or la charge de travail s'accroît, soit que les missions traditionnelles s'alourdissent, soit que de nouvelles attributions liées à la guerre apparaissent. L'activité des représentants de l'État et des personnels préfectoraux devient alors particulièrement intense. Elle se déploie autour de multiples leviers : maintenir l'ordre public en assurant la surveillance du territoire et des individus ; soutenir la mobilisation économique au service de la guerre ; protéger et secourir les populations dans le besoin y compris les réfugiés et les autres victimes de guerre, ravitailler les populations mais aussi réguler la vie économique (rationnement, fixation des prix, moratoire sur les dettes, etc.²⁶). Il s'agit donc d'appréhender le fonctionnement et les pratiques d'une administration confrontée à de fortes contraintes, en restituant les marges de manœuvre et les choix effectués, mais aussi en explorant les transformations induites à l'échelle locale : multiplication des organismes temporaires – comités, commissions consultatives, offices divers – de plus en plus nombreux, mais aussi recrutements de nouveaux personnels dont une grande partie sont des auxiliaires²⁷. Dans les organismes nouvellement créés siègent des notables et des représentants des corps intermédiaires (syndicats, chambre de commerce, etc.) qu'il s'agit d'associer²⁸. De la même manière, l'administration des secours – la prise en charge des blessés, le secours aux indigents ou encore l'accueil des réfugiés – exige de faire appel au bénévolat. Le préfet est conduit à effectuer des arbitrages (par exemple, à l'intérieur d'un département en situation de pénurie, en privilégiant les grandes villes par rapport aux petites) que peut éclairer notamment l'étude des arrêtés préfectoraux. Si elle peut se fonder sur la mise en valeur de l'action individuelle de grandes personnalités préfectorales, une analyse de la contribution préfectorale à l'effort de guerre ne peut faire l'économie d'une interrogation sur les marges de manœuvre dont disposent les préfets.

De façon générale, l'analyse des rapports qu'ils entretiennent avec les autres représentants de l'État ou avec les notables apparaît indispensable.

25. *La Préfecture du Pas-de-Calais dans la tourmente de la Première Guerre mondiale*, préfecture du Pas-de-Calais, Publication du centenaire 1914-1918, 2018, p. 8-12.

26. Stéphane Lembré, *La Guerre des bouches. Ravitaillement et alimentation à Lille (1914-1919)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

27. *La Préfecture du Pas-de-Calais...*, *op. cit.* Sur le recrutement massif d'auxiliaires pendant les périodes de conflits, voir Quentin Lohou, « L'évolution du droit des relations du travail des agents non titulaires de la fonction publique d'État », thèse de doctorat en droit, dir. Jean-Pierre Le Crom, université de Nantes, 2020.

28. Patrick Fridenson (dir.), *1914-1918. L'Autre Front*, Paris, Éditions ouvrières, 1977 ; Stéphane Le Bras, Laurent Dornel (dir.), *Les Fronts intérieurs européens*, *op. cit.*

Les préfets dans leurs rapports avec les maires, les autorités militaires et administratives

Si l'on définit l'État comme un champ structuré par des rapports de force ou de collaboration entre diverses composantes ou entre des acteurs variés, l'entrée en guerre bouleverse brutalement les équilibres institutionnels subtils et les règles du jeu politico-administratif. Ainsi, la Troisième République a confié d'importantes compétences aux élus locaux, particulièrement aux maires²⁹. L'assistance mais aussi la politique de santé publique mise en place par la loi de 1902 se caractérisent par un principe de subsidiarité³⁰. Mais l'urgence et l'ampleur des difficultés à résoudre conduisent à concevoir d'autres cadres d'action, notamment dans le domaine de la santé ou du placement³¹.

En matière de ravitaillement, la guerre ne va pas dans le sens d'une décentralisation puisque les organismes temporaires créés deviennent des relais de l'État³². Pendant la guerre, le préfet est donc l'interlocuteur du maire pour un grand nombre de questions : cantonnement des troupes, assistance aux réfugiés, mise en culture des terres, approvisionnement, etc. Or, rares sont les travaux qui ont abordé directement les effets de la guerre sur le couple maire-préfet alors même que cette « complémentarité conflictuelle » est bien mieux étudiée pour la Troisième République³³. Ainsi, dans l'ouvrage que Louis Fougère, Jean-Pierre Machelon et François Monnier avaient dirigé sur les communes et le pouvoir depuis 1789³⁴, le moment 14-18 est curieusement oublié. Lorsque l'historiographie s'intéresse aux conséquences du conflit à l'échelon local, elle penche nettement du côté du

29. Bruno Dumons et Gilles Pollet, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la Troisième République. Éclairage sur la sociogenèse de l'État contemporain », *Politix*, 14 (53), 2001, p. 15-32.

30. Lucie Paquy, « Santé publique et pouvoirs locaux. Le département de l'Isère et la loi du 15 février 1902 », thèse de doctorat d'histoire, université Lyon-2, 2001.

31. On assiste à une centralisation et à une départementalisation de la politique sanitaire afin d'assurer un maillage prophylactique serré du territoire. Les préfets viennent décharger les maires d'une responsabilité devenue écrasante avec le conflit. On assiste ainsi à l'émergence d'un « jacobinisme sanitaire » ordonné et piloté par Justin Godart, alors sous-secrétaire d'État du service de santé militaire. Cf. Vincent Viet, *La Santé en guerre. 1914-1918. Une politique pionnière en univers incertain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 4. Des offices départementaux de placement gérés par des commissions où siègent des représentants des employeurs, des organisations syndicales ouvrières, des élus locaux et des représentants des services préfectoraux, sont créés en 1915 pour pallier les insuffisances des bureaux municipaux. Cf. Thierry Bonzon « Réorganiser le marché du travail à Paris » in Isabelle Lespinet-Moret, Laure Machu, Vincent Viet (dir.), *Mains-d'œuvre en guerre*, Paris, La Documentation française, 2018.

32. Pierre Chancerel, « L'économie de guerre », in Philippe Nivet. Coraline Coutant-Daydé, Mathieu Stoll (dir.), *Archives de la Grande Guerre : des sources pour l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 267-277.

33. Cf. notamment Pierre Allorant, *Le Corps préfectoral et les municipalités dans les départements de la Loire moyenne au XIX^e siècle (1800-1914)*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 2007.

34. Louis Fougère, Jean-Pierre Machelon et François Monnier (dir.), *Les Communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 2002.

pouvoir des maires³⁵. La question demeure donc de savoir dans quelle mesure la guerre modifie l'agencement des relations traditionnelles.

Plusieurs entrées peuvent être envisagées. La première est celle du droit. L'exercice de la tutelle a donné lieu depuis le vote de la loi du 5 avril 1884 à une abondante jurisprudence administrative définissant ainsi progressivement les interactions entre les deux autorités. Dans quelle mesure l'irruption du conflit vient-elle modifier les équilibres juridiques jusqu'alors définis par le juge administratif ? On pense ici à la jurisprudence dite des « pouvoirs de guerre » (à l'instar de la théorie des circonstances exceptionnelles, CE, *Heyriès*, 1918) définissant les contours d'une « légalité de guerre »³⁶. Dans quelle mesure le conflit induit-il de nouveaux rapports au droit pour les administrateurs départementaux ? La deuxième est celle des pratiques quotidiennes et du travail effectué en commun. Si, dans certains départements, les maires se révèlent des auxiliaires précieux, ailleurs, la distribution des allocations aux familles de mobilisés ou aux réfugiés, la mise en œuvre des réquisitions ou bien la gestion des pénuries donnent lieu à des tensions avec les élus locaux qu'il s'agisse des maires, des députés, ou des conseillers généraux, dont l'analyse peut s'avérer éclairante. Plus largement, il s'agit de savoir jusqu'où l'économie des rapports politiques formels et informels que les préfets et sous-préfets entretenaient avec les élus locaux s'est trouvée bouleversée.

Le déclenchement du conflit redéfinit également les rapports entre le pouvoir civil et militaire³⁷. En août 1914, le premier abandonne beaucoup au second : la réactivation de la loi sur l'état de siège datant de 1849 transfère un certain nombre de pouvoirs dévolus aux représentants de l'État aux généraux commandant les régions militaires. Si elle s'étend alors à tout le territoire national, la zone des armées se réduit à partir de septembre 1915 aux départements traversés par le front. Toutefois, durant toute la durée du conflit, les préfets et les autorités militaires doivent travailler de concert, qu'il s'agisse des questions de main-d'œuvre, du ravitaillement des troupes ou encore de l'évacuation des civils. Si l'historiographie a documenté les rapports entre autorités civiles et militaires à l'échelle nationale, on sait encore peu de choses en revanche sur l'échelle locale.

Enfin, l'entrée en guerre modifie aussi les rapports que les autorités préfectorales entretiennent avec les services de l'État. Les préfets sont des acteurs charnières entre les administrations centrales et locales. Ils sont, par exemple, chargés de recenser les besoins en charbon. La guerre a-t-elle modifié leurs dialogues avec les

35. Par exemple, Philippe Nivet, « Les municipalités en temps de guerre (1814-1944) », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, 2013/2, n° 20, p. 67-88.

36. François Burdeau, *Histoire du droit administratif*, Paris, PUF, 1995, p. 308 et s. ; Jean-Louis Halpérin, *Histoire des droits en Europe, de 1750 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2004.

37. Éric Desmons, *Le sceptre et le sabre. Joseph Barthélemy et la séparation du pouvoir civil et militaire en temps de guerre*, rubrique « La guerre du droit 1914-1918 », *Mil neuf cent*, n° 23, 2005, p. 75-91.

différents ministères ? Observateurs des populations locales, vigies de l'opinion publique départementale, fins connaisseurs des réalités sociales et politiques de leur territoire, ces hauts fonctionnaires ont-ils pu faire davantage pression (et par là sans doute être mieux et davantage écoutés) sur les ministères pour obtenir davantage de moyens pour maintenir la production agricole et industrielle, soutenir l'industrie de guerre ou approvisionner le front ?

Les préfets dans leurs rapports avec les administrés

Le préfet est le relais essentiel entre le gouvernement et les populations. En temps de conflit, il n'apparaît plus seulement comme le « représentant de la République » mais avant tout comme l'animateur de l'effort de guerre. Sa figure et ses rapports avec les Français sont susceptibles d'être modifiés. On ne lui demande plus seulement de faire appliquer la loi à l'échelon local mais aussi d'entraîner les populations et de les rallier à l'effort de guerre.

Il s'agit donc d'explorer en premier lieu les efforts déployés pour informer et convaincre les populations afin que celles-ci acceptent de s'exécuter et de faire ce que l'État exige d'elles, qu'il s'agisse de livrer ses récoltes dans le cadre des réquisitions ou de verser son or pour l'emprunt national. La mobilisation de la société civile repose largement sur les maires mais aussi les préfets. Quels sont les arguments, les médias ou les relais mobilisés ? On peut penser notamment à l'affichage, qui pourrait donner lieu à une réflexion spécifique³⁸. Cette action incitative se double d'un versant répressif puisque les préfets sont chargés de censurer et de maintenir l'ordre pour éviter les troubles qui pourraient entraver voire paralyser l'effort de guerre. Alors que le conflit accentue le brouillage entre main droite et main gauche de l'État³⁹ il convient d'analyser comment ces pratiques répressives s'articulent avec les fonctions de protection et de secours. Les préfets sont, en dernier lieu, chargés de prévenir et d'alerter en informant de tout événement qui pourrait intéresser le gouvernement⁴⁰. Comment le font-ils pendant la guerre et comment interprètent-ils l'état d'esprit perçu de leurs administrés ? En somme, le présent ouvrage invite à considérer la manière dont les préfets eux mêmes perçoivent et vivent le conflit avec, en arrière-plan, toute la question des mutations du métier préfectoral. Comment incarne-t-on l'État⁴¹ et réinvente-t-on son rôle en temps de guerre ? En effet, le travail préfectoral n'est

38. Dans le sillage des travaux de Frédéric Graber sur l'affichage administratif au XIX^e siècle, en particulier *L'affichage administratif au XIX^e siècle. Former le consentement*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2023.

39. Ainsi que le font valoir Sylvain Bertschy, Philippe Salson et Blaise Wilfert-Portal reprenant l'analyse bourdieusienne dans l'introduction de l'ouvrage, *Les Mises en guerre de l'État*, op. cit., p. 10.

40. Gregory Zeigin, « Les rapports des préfets », in Philippe Nivet, Coraline Coutant-Daydé, Mathieu Stoll (dir), *Archives de la Grande Guerre*, op. cit., p. 265-266.

41. Sur ce rôle central des préfets et des sous-préfets, cf. Pierre Karila-Cohen, *Monsieur le préfet. Incarner l'État dans la France du XIX^e siècle*, Ceyzérieux, Champ Vallon, 2021.

pas seulement administratif. Administrer c'est aussi figurer l'État dans toutes ses dimensions : se déplacer et parcourir le département ou l'arrondissement (l'art d'être là)⁴², recevoir et inviter la société locale (bals, réceptions...) en préfecture, multiplier les échanges informels... Or, tout cela devient quasi impossible dans un contexte d'Union sacrée et d'effort de guerre permanent. Ainsi, il convient de savoir comment les préfets ont « maintenu l'État » dès lors que celui-ci est entièrement consacré à la logique de guerre.

La préfectorale dans la tranchée et hors la tranchée : vivre la guerre comme préfet et sous-préfet

La mobilisation générale n'épargne pas la haute fonction publique⁴³. Si certaines figures sont passées à la postérité, telle celle d'Henri Collignon qui s'engage comme simple soldat de première classe au sein du 46^e régiment d'infanterie en août 1914⁴⁴, l'historiographie de la Grande Guerre, notamment en France, s'est encore très peu attardée sur l'engagement des hauts fonctionnaires⁴⁵. Pourtant de nombreux jeunes représentants de l'État sont mobilisés. Avec parmi eux des sous-préfets et certains jeunes préfets : 300 membres de l'administration préfectorale partent au front et 44 sont tués⁴⁶. À l'instar des travaux récents sur les intellectuels⁴⁷, l'étude des préfets au front peut éclairer la « question encore trop mal connue de l'inégale exposition aux conditions du front et à la mort⁴⁸ » et, plus largement, les rapports de classe au sein des tranchées. Au-delà du départ au front ou des conditions bouleversées du métier, il reste à savoir comment les préfets sont saisis par le conflit. En effet, il y a ceux qui sont mobilisés et au

42. Sur cette dimension, cf. Gildas Tanguy, « Administrer "autrement" le département. "Les préfets en tournées" (1880-1940). Entre folklore républicain, rituel bureaucratique et pratiques informelles... », in Laurent Le Gall, Michel Offerlé et François Ploux (dir.), *La Politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 35-50.

43. Cf. notamment *Le Conseil d'État et la Grande Guerre*, op. cit., et *La Cour des comptes dans la guerre de 14-18*, op. cit.

44. Conseiller d'État, Henri Collignon s'engage à 58 ans. Il avait mené une longue carrière dans la préfectorale sous la Troisième République (sous-préfet puis préfet de Corrèze, de l'Aveyron et du Finistère notamment). Sur la trajectoire d'Henri Collignon, cf. Thierry Olson, « Henri Collignon, préfet, conseiller d'État engagé volontaire, soldat de 2^e classe, mort pour la France », in *Le Conseil d'État et la Grande Guerre*, op. cit., p. 39-48.

45. Sans doute parce que les données statistiques sur la composition sociale de l'armée française sont quasi inexistantes. Cf. André Loez, « Autour d'un angle mort historiographique : la composition sociale de l'armée française en 1914-1918 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, 2008, p. 32-41. Plus largement, sur l'engagement des intellectuels dans la guerre, cf. Martha Hanna, *The Mobilization of Intellect. French Scholars and Writers During the Great War*, Cambridge, Harvard University Press, 1996 ; Nicolas Mariot, *Tous unis dans la tranchée*, op. cit., et, du même auteur, « Pourquoi les normaliens sont-ils morts en masse en 1914-1918 ? Une explication structurale », *Pôle Sud*, n° 1, 2012, p. 9-30 ; « La mobilisation normalienne et le service de l'État », in Sylvain Berstchy et Philippe Salson (dir.), *Les Mises en guerre de l'État*, op. cit., p. 23-45.

46. *Femmes et hommes du ministère de l'Intérieur dans la Grande Guerre*, catalogue de l'exposition, DICOM, 2018.

47. Nicolas Mariot, *Histoire d'un sacrifice. Robert, Alice et la guerre (1914-1917)*, Paris, Seuil, 2017.

48. Nicolas Mariot, « La mobilisation normalienne et le service de l'État », op. cit., p. 23. Voir aussi Nicolas Beaupré, *Écrire en guerre, écrire la guerre, France-Allemagne 1914-1920*, Paris, CNRS Éditions, 2006.

front mais il y a également tous ceux qui – au-delà de l'exercice du métier dans la guerre – vivent le conflit : les sous-préfets et préfets des départements occupés dès les premiers mois de la guerre (ceux qui sont dans l'obligation de quitter leur poste, ceux qui sont faits prisonniers, ceux qui restent face à l'ennemi), les administrateurs de l'arrière mais aussi des départements d'Algérie. Les récits, les témoignages, les correspondances intimes, les journaux comme celui du préfet du Nord Félix Trépont⁴⁹ s'avèrent particulièrement utiles pour comprendre comment ils ont vécu leurs « jours de guerre⁵⁰ ». Si ces *contre-sources* épousent au plus près le point de vue et les plis émotionnels des scripteurs, « elles ne disent pas tant autre chose qu'autrement. Car l'unité ici n'est ni une population, ni un territoire, ni un problème social, mais un geste d'écriture comme un "dépôt de soi" (de sa crainte, son désarroi, sa souffrance [...] ou [de] sa haine) en contrepoint des collectives d'émotions et des temps partagés⁵¹ ».

Cet ouvrage est divisé en quatre parties.

La première est consacrée aux sources. On y trouvera un panorama des fonds disponibles aux Archives nationales (AN) pour mener de nombreuses études sur les « préfets de 14 » (Alice de Brémond d'Ars et Violaine Challéat-Fonck), mais aussi la transcription d'une source inédite, le carnet de guerre d'André Jozon, un jeune membre de l'administration préfectorale alors secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or (Pierre Allorant).

La deuxième partie évoque les cadres juridiques très évolutifs dans lesquels les préfets et les sous-préfets agissent pendant le conflit ainsi que certains des outils normatifs qu'ils utilisèrent, d'abord grâce à une réflexion générale sur la décision publique en temps de guerre (Jean-Michel Bricault), puis par étude de terrain, en l'espèce dans trois départements bretons, des arrêtés préfectoraux produits au début du conflit (Claire Denjean), ce qui nous permet de changer d'échelle.

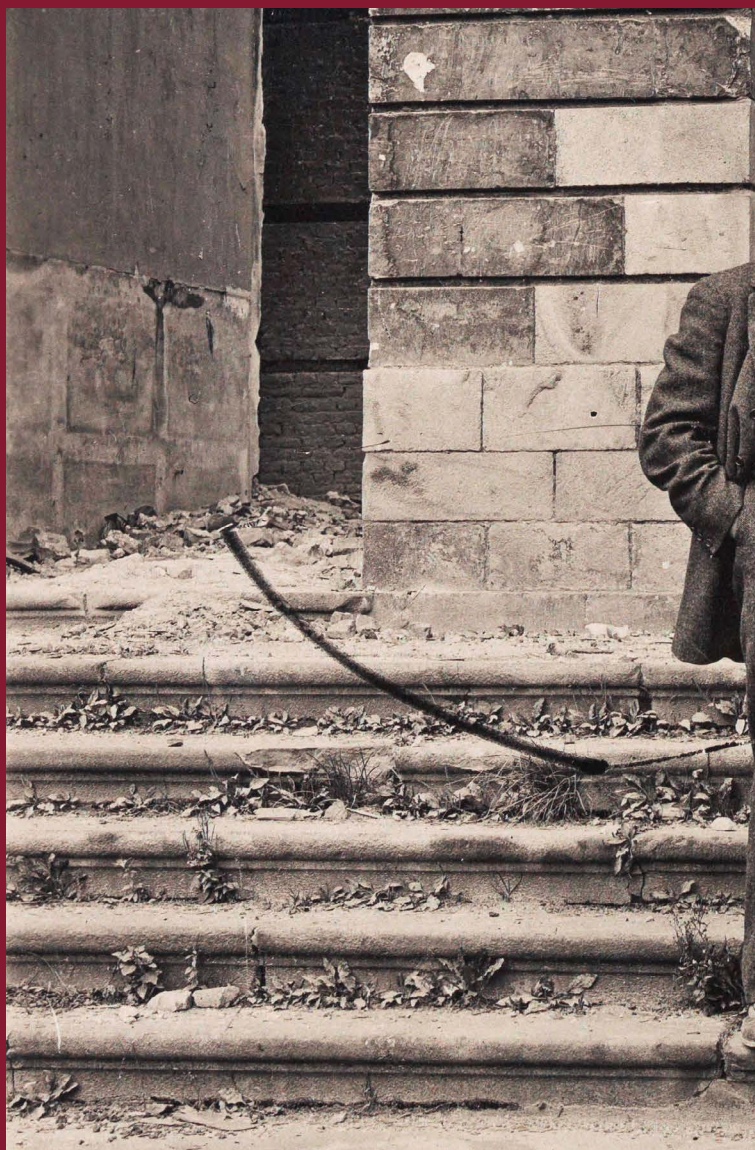
Dans la troisième partie, nous suivons avec Magali Domain, Philippe Diest et François-Xavier Martischang trois préfets « au front » dans des départements directement exposés – Pas-de-Calais, Nord et Meuse – afin d'apprécier concrètement comment le conflit a affecté les pratiques, les savoir-faire et l'identité même du métier de préfet.

49. Philippe Verheyde, « Journaux du préfet Trépont. Une chronique engagée de la guerre à la déportation (1914-1915) », in Philippe Henwood et Paule René-Bazin (dir.), *Écrire en guerre 1914-1918. Des archives privées aux usages publics*, Rennes, PUR, 2017, p. 121-133. Le journal de Félix Trépont est déposé aux AN sous la cote 96 AP.

50. Yves Pourcher, *Les Jours de guerre. La Vie des Français au jour le jour. 1914-1918*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1994.

51. Philippe Artières et Jean-François Laé, *Archives personnelles. Histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 9.

Enfin, dans une dernière partie, sont abordés, aux plans départemental comme sous-préfectoral, certains des enjeux fondamentaux que durent affronter les préfets et les sous-préfets français : le ravitaillement (Alain Chatriot), la conduite morale de la guerre (Erwan Le Gall), la gestion de l'accueil des réfugiés (Ronan Richard), le contrôle des populations, en particulier en situation coloniale (Majid Embarech).



SOURCES

PARTIE 1



« Tout le monde s'apprête à faire son devoir¹ » : les sources relatives aux préfets dans la Grande Guerre disponibles aux Archives nationales

Alice de Bremond d'Ars et Violaine Challéat-Fonck

Cette communication, réalisée de manière liminaire lors des deux jours consacrés aux préfets dans la Grande Guerre et organisés par l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI) en décembre 2023, se proposait de donner un aperçu des principales sources conservées par les Archives nationales (AN) permettant de faire l'histoire des préfets durant la Première Guerre mondiale². Elle s'appuyait sur un support visuel et faisait référence dans ses illustrations aux communications des participants au colloque. Ce propos restitué par écrit ne peut être exhaustif et cherche avant tout à présenter les principaux producteurs et les typologies documentaires essentielles pour les chercheurs se confrontant à cette thématique. Deux temps se distinguent dans cette synthèse : – l'action des préfets et les traces de l'organisation de l'administration préfectorale, qu'il s'agisse des rapports, des circulaires, des télégrammes ; – ce qui concerne la gestion du corps et de la carrière et qui caractérise l'activité en temps de guerre des préfets.

Les fonds des AN relatifs aux préfets ont déjà eu l'occasion d'être présentés dans plusieurs publications à propos du premier conflit mondial comme d'autres périodes³. Les typologies sur lesquelles nous revenons ici ne relèvent pas uniquement du temps de guerre mais s'inscrivent au contraire dans la longue durée. Elles sont produites, collectées et conservées des débuts du XIX^e siècle à nos jours par les Archives nationales, en particulier dans le périmètre du département

1. AN, F/7/12939. Rapport du préfet des Deux-Sèvres, le 9 août 1914.

2. Propos s'appuyant sur l'article de Grégory Zeigin « Les rapports des préfets », in Philippe Nivet, Coraline Coutant-Daydé et Mathieu Stoll (dir.), *Archives de la Grande Guerre. Des sources pour l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Archives de France, 2014, p. 264-265. Citons également la publication *Femmes et hommes du ministère de l'Intérieur dans la Grande Guerre*, publiée en 2014 en accompagnement de l'exposition du même nom, dont le commissariat a été assuré par le préfet Peyvel, ou encore les ressources telles que les dictionnaires biographiques dirigés par René Bargeton. Sera également consulté à profit le *Guide de recherches sur les hauts fonctionnaires au XIX^e siècle*, Paris, AN, 2009.

3. Outre l'article de Grégory Zeigin, déjà cité, mentionnons l'exercice mené par Gilles Le Berre dans « Reconstituer l'activité des préfets en outre-mer. État des sources et exercice pratique à partir des fonds des Archives nationales », in Edenz Maurice (dir.), *Préfets et préfètes aux outre-mer depuis 1947*, Paris, La Documentation française, 2023.